

Communiqué de presse

Mur d'escalade permanent inauguré dans la salle omnisports du collège Arnold Reymond à Pully

La Direction des domaines, gérances et sports de la Ville de Pully a inauguré le mur d'escalade permanent installé dans la salle omnisports du collège Arnold Reymond en présence de la Direction des écoles et des enseignants. Cette nouvelle installation répond à une motion déposée au Conseil communal le 4 juin 2014 par M. le Conseiller communal G. Mieli.

En réponse à la motion déposée au Conseil communal, le 4 juin 2014, la Municipalité, à travers sa Direction des domaines, gérances et sports, a soumis un préavis (N°21-2015) au Conseil communal, dans sa séance du 28 octobre 2015, pour la création d'un mur d'escalade pour un montant de CHF 70'000.00.

Un test avait déjà été réalisé pendant une semaine, en juin 2012, avec l'installation d'un mur d'escalade provisoire à la salle omnisports du collège Arnold Reymond afin d'initier les élèves à cette activité. Deux volées complètes de classes de 9ème et 10ème (HarmoS) avaient pu utiliser ce mur, qui avait rencontré un grand succès.

Ce mur d'escalade a pour objectif principal de développer l'offre des activités sportives proposée aux élèves pulliérans des classes de 9ème à 11ème (HarmoS), soit environ 35 classes, pendant les cours d'éducation physique. L'utilisation du mur par d'autres classes pulliérannes reste possible en réaménageant les plannings des salles de sport.

De son côté, la Direction des écoles était favorable à l'installation de ce mur pour une utilisation durant les cours d'éducation physique, ce d'autant plus que certains professeurs ont déjà suivi les formations nécessaires pour superviser les cours d'escalade. Cette activité permet aux élèves de développer leurs relations sociales en assurant des camarades et en faisant confiance aux autres élèves en grim pant. Elle développe, entre autres, le sens des responsabilités et la prise de décision ainsi que la confiance en soi.

Le Service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud était également favorable à la création de ce mur d'escalade dans la salle du collège Arnold Reymond.

La Municipalité a délibérément choisi d'installer ce mur à l'intérieur plutôt qu'en plein air pour des raisons de sécurité et de responsabilité. Par ailleurs, la salle omnisports offre un volume suffisamment important pour y installer une telle infrastructure, sans pour autant entraver le bon déroulement des cours scolaires d'éducation physique et des entraînements des clubs de sport.

Le mur d'escalade est fabriqué en bois, plus respectueux de l'environnement que l'acier. Le bois utilisé est du bois éco-certifié, qui provient de forêts durablement gérées. Il mesure environ 6.70 m de large sur 10 m de haut, avec une partie en relief de 3.87 m de large sur 8 m de haut. Il compte 420 prises amovibles pour une surface de grimpe de 84 m² et cinq lignes d'escalade. Il comprend tous les éléments nécessaires à la pratique de ce sport, tels que baudrier, mousqueton et tapis de réception. Bien entendu, le nombre d'élèves à utiliser le mur d'escalade en même temps est limité pour des raisons évidentes de sécurité.

Pully, le 2 juin 2017- La Municipalité

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction des domaines, gérances et sports - Lydia Masméjan, Conseillère municipale, 021 727 35 20 - Sébastien Cornuz, Chef de service, 021 721 35 26